

APENSAM

Syndicat de l'Association Nationale des Personnels Enseignants du cadre ENSAM  
IUT d'Aix Marseille – BP 157  
13388 MARSEILLE cedex 13

Courriel : [contact@apensam.fr](mailto:contact@apensam.fr)

Site : <http://www.apensam.fr>

## Compte-rendu de l'Assemblée générale 2020 de l'APENSAM

L'assemblée générale du syndicat APENSAM s'est tenue en visioconférence le samedi 19 septembre 2020 à 10h00.

Présents : 10

Patrick Chanot - ENS Paris-Saclay, Philippe Costes - ENSAM Lille, François Gontier - IUT de Bourges, Gilles Guyon - ENSAM Angers, Gérard Hermal - INSA Strasbourg, Christian Josse - ENSEA Cergy Pontoise, Christian Pagès - ENI Saint Etienne, Alain Perrier - IUT de Lannion, Laurent Surcin - ENI Tarbes, Michel Vergnaux - IUT de Bourges.

### 1. Rapport moral

#### *Effectif PREN et adhérents APENSAM*

Les PREN en activité sont au nombre de 105 membres d'après le fichier de François Gontier, 90 d'après le ministère lors de la CAPN 2019 du 8 janvier 2020. La différence doit provenir des départs en retraite. Il reste 16 membres en classe normale.

A ce jour pour 2020, 48 cotisations sont réglées à l'APENSAM, dont une proportion importante de retraités.

Le bureau remercie les collègues pour leur fidélité.

#### *Activité*

- Passage hors classe des derniers classe normale :

Réflexion sur l'effet d'un quota fixe (actuellement 20 % de promovables de la classe normale vers la hors classe) inadapté à un corps en extinction (6 promotions en 2018, 4 en 2019 et en prévision 3 à 4 en 2020). Ce quota de 20 % serait maintenu jusqu'en 2020. L'APENSAM demandera un nombre fixe de promotions par an, au lieu d'un pourcentage (par exemple 5 par an), jusqu'au passage HC de tous les collègues.

- Le nombre de collègues HCE est fixé à 21 par arrêtés du ministère (dont 6 promotions en 2017, 5 en 2018, 5 en 2019 et 5 promotions pour la CAPN 2020 à venir). L'APENSAM demandera de conserver ce nombre (remplacement des postes HCE lors des départs à la retraite).

- Avenir des CAPN : Il semblerait que les CAPN ultérieures (après 2020) ne gèreraient plus les promotions, le ministère et les directions d'établissements s'en chargerait (disparition de la représentation du personnel, cf. projet ministériel en cours vis-à-vis des nouvelles Lignes Directrices de Gestion). Le caractère « paritaire » disparaîtrait. Inquiétude pour les Pr. ENSAM dans l'hypothèse où leur corps serait transféré au corps des agrégés (hypothèse évoquée par le ministère lors de la CAPN 2019), ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Les agrégés étant un statut de l'enseignement secondaire, alors que les PREN appartiennent à l'enseignement supérieur. Cette décision constituerait une évolution défavorable car tous les PREN sont affectés dans le supérieur.

Par ailleurs la nature même du recrutement des Pr. ENSAM dans les milieux ingénieurs leur a permis de prendre des missions auprès de l'industrie qui ne correspondent pas aux missions du corps des agrégés. Citons pour exemple les missions d'expertise ou de transfert de technologie.

- Avenir du corps ENSAM :

Une discussion s'engage sur l'avenir du corps ENSAM. Tous les membres présents déplorent l'extinction programmée du corps.

L'idée de réactiver le corps ENSAM ou même de créer un nouveau corps adapté à l'ensemble des missions réellement effectuées est évoquée.

Dans le contexte industriel particulièrement difficile d'aujourd'hui, ce corps pourrait permettre d'accueillir des ingénieurs avec le double objectif de conserver les savoir-faire en France au-delà de la crise tout en faisant bénéficier l'enseignement supérieur d'une vision industrielle.

Un dossier de propositions va être créé, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour le constituer. Ce dossier sera à transmettre à des contacts dans l'industrie, des élus, des associations d'ingénieurs... Il affichera les spécificités de notre corps et proposera la réactivation du corps en soulignant ses divers intérêts.

### **Résumé de la CAPN 2019 des PREN :**

- Avancement de grade à la HC : 20 promouvables, 14 dossiers déposés, 4 promotions possibles (20%), 4 promus.
- Avancement à l'échelon exceptionnel des professeurs HC : 6 promouvables, 5 candidats, 5 promotions possibles, 5 promus.

Nous vous rappelons que les représentants élus de l'APENSAM à la CAPN examinent votre dossier et émettent un avis consultatif en général entériné par le ministère. Cet avis prend notamment en compte :

- L'investissement sur la totalité de la carrière
- L'échelon
- L'âge
- L'ancienneté
- La note de l'établissement et le classement
- Les diplômes
- L'expérience professionnelle en industrie

Pour solliciter un avancement à la Hors Classe, nous rappelons les points suivants :

- Établir un dossier dès le 7<sup>e</sup> échelon
- Vérifier le contenu de votre dossier de candidature qui sera examiné lors des CAPN
- Mettre en évidence les tâches annexes, les responsabilités administratives et pédagogiques, les relations avec l'industrie (contrats, actions de transfert, etc.), les relations internationales, la contribution au développement et au rayonnement de votre établissement, etc.
- Ne pas oublier de vérifier la présentation correcte du dossier
- Demander un avis circonstancié à votre direction. Les documents utiles peuvent être consultés sur le site: <http://www.apensam.fr/>

## **2. Préparation de la CAPN 2020**

Un courrier sera envoyé au directeur des personnels ainsi qu'à Mme Moulin-Rodarie sous-directrice pour demander de mettre à l'ordre du jour de la CAPN 2020 l'affectation d'un nombre fixe de promotions à la HC plutôt qu'un pourcentage.

### 3. Rapport financier

Les comptes sont disponibles sur demande pour les adhérents.

Cette année, comme l'année dernière, nous accusons un léger déficit qui s'explique par la baisse du nombre de cotisants due à la baisse de l'effectif du corps des PREN. L'assemblée générale étant cette année faite à distance les frais de déplacement seront réduits.

Les comptes sont validés par M. Guyon et M. Pagès ; ils sont approuvés à l'unanimité.

**Pour ceux qui n'auraient pas encore payé leur cotisation 2020 (40 €, 20€ pour les retraités), il est toujours possible de l'adresser au trésorier François Gontier à l'IUT de Bourges jusqu'au 31 décembre 2020.**

Nous rappelons que le paiement de votre cotisation syndicale permet une réduction d'impôt égale à 66% du montant versé.

### 4. Questions diverses

M. Pagès demande comment sont calculées les années d'industrie pour la retraite. M. Gontier indique qu'il faut vérifier que ces années apparaissent bien sur le site <https://ensap.gouv.fr/> avant de faire une demande de prise en compte.

La date de la CAPN 2020 est le jeudi 26 novembre 2020.

M. Pagès demande si les PREN dépendent de l'enseignement supérieur. Réponse : oui (cf. décret n°88-651 articles 1 et 2, disponible sur le site web de l'APENSAM).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30.

Le bureau de l'APENSAM